

Édouard et le Nouveau-Brunswick? Je lui demande le même genre de renseignements concernant ces deux provinces.

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Je vais certes essayer de me renseigner, sénateurs.

LA CONSTITUTION

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES PROPOSITIONS DU PREMIER MINISTRE DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—L'ACCORD PARALLÈLE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE FAIRE CONNAÎTRE SA POSITION

L'honorable Jack Austin: Honorables sénateurs, je voudrais demander au leader adjoint du gouvernement que le leader nous apporte une réponse à cette question demain. Il y a une certaine urgence, en raison de l'actualité de la question de l'accord du lac Meech, en particulier en Colombie-Britannique.

En effet, le 17 janvier, le premier ministre de la province, M. Vander Zalm, s'est adressé à la population à la télévision.

Comme les sénateurs le savent, c'est un des signataires de l'accord du lac Meech. Il a dit aux habitants de sa province que l'accord était maintenant inacceptable. Il leur a également dit qu'il avait envoyé au gouvernement fédéral «un nouveau cadre novateur et efficace» pour sauver le pacte. On a su plus tard qu'il avait envoyé ses propositions le vendredi 19 janvier 1990.

● (1430)

Au nom des habitants de Colombie-Britannique, j'aimerais une déclaration de leader du gouvernement au Sénat, qui est aussi ministre chargé des Relations fédérales-provinciales, au sujet des propositions novatrices du premier ministre Vander Zalm. Sont-elles acceptables pour le gouvernement fédéral? Feront-elles partie d'un accord parallèle?

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, je ferai mon possible pour obtenir ces renseignements.

L'ACCORD DU LAC MEECH—LES EFFORTS FAITS POUR OBTENIR L'UNANIMITÉ

L'honorable H. A. Olson: Honorables sénateurs, je voudrais poser une question au leader adjoint. Il n'aura pas besoin d'obtenir les renseignements, je pense qu'il les connaît.

Est-ce que le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales a demandé au premier ministre du Nouveau-Brunswick de l'aider à accomplir sa tâche qui est d'obtenir du Manitoba et de Terre-Neuve qu'ils signent l'accord?

Le sénateur Doody: Honorables sénateurs, je ne pense pas que le sénateur voudrait que je réponde sans consulter le ministre; c'est ce que je ferai.

Le sénateur Olson: J'ai supposé qu'il savait déjà. C'est pour cela que je demandais si nous pouvions avoir ce renseignement.

Le sénateur Doody: Le sénateur avait tort une fois de plus.

RÉPONSES DIFFÉRÉES À DES QUESTIONS ORALES

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai des réponses différées à des questions.

LA DÉFENSE NATIONALE

LA FERMETURE DE LA BFC DE SUMMERSIDE (Î.-P.-É.)—ON DEMANDE UN RAPPORT SUR LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question posée au Sénat, le 19 décembre dernier, par l'honorable sénateur Bonnell concernant la défense nationale—La fermeture de la BFC de Summerside (Î.-P.-É.)—On demande un rapport sur la décision du gouvernement.

(La réponse suit:)

Honorables sénateurs, en ce qui concerne l'entretien du premier ministre provincial Ghiz et du premier ministre, le 18 décembre 1989, plusieurs possibilités ont été envisagées pour la BFC de Summerside ayant toutes pour objectif de fournir une source d'emplois, une plus grande stabilité et de meilleures perspectives d'avenir pour cette ville.

Ils se sont mis d'accord pour adopter une solution à trois volets: 1) une intervention du secteur public, 2) des investissements du secteur privé dans la région et 3) la détermination d'autres utilisations des installations de la base par le secteur privé.

Le premier ministre s'est également engagé à continuer à collaborer avec le premier ministre provincial Ghiz et à fournir un rapport aux Canadiens dès qu'on se sera mis d'accord sur d'autres initiatives précises.

LA TRANSCANADIENNE

L'AMÉLIORATION DU TRONÇON NÉO-BRUNSWICKOIS

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, j'ai une réponse différée à une question qu'a posée le sénateur Corbin le 21 décembre dernier au sujet de l'amélioration du tronçon néo-brunswickois de la Transcanadienne.

(La réponse suit:)

Depuis 1978, Transports Canada a versé près de 207 millions de dollars pour la réfection des routes au Nouveau-Brunswick. La province a décidé de dépenser la plus grande partie de ces fonds dans la région nord-est pour améliorer l'état des routes 11 et 8 plutôt que celui de la Transcanadienne.

Le gouvernement fédéral a signé un accord de 145 millions de dollars avec le Nouveau-Brunswick en matière de réfection des routes, en vertu duquel environ 67 millions de dollars (46 p. 100) seront dépensés pour la Transcanadienne et les voies connexes, les routes 1 et 7. Le gouvernement fédéral serait disposé à étudier la possibilité de modifier cet accord afin qu'un pourcentage plus élevé des fonds soit affecté à la Transcanadienne, au gré de la province.

L'an dernier, les provinces ont demandé au gouvernement fédéral des contributions de plus de 10 milliards de dollars pour leur réseau routier. Il est évident qu'on ne peut acquiescer à ces demandes au coup par coup. À cet égard, le gouvernement fédéral a indiqué au Nouveau-Brunswick que ses problèmes routiers devront être réglés dans le cadre d'un programme national.